



## CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 23 mai 2024

Responsable de service :

Muriel BALLERY

### DÉLIBÉRATION N° 09

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, M. Jonathan COULANDREAU, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Laëtitia BOURDIER, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Dominique GAUDIN, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Angéline GLUARD, M. Patrick ROBIN, Mme Agnès de BRUYN, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL,

Absent/s excusé/s représenté/s :

Mme Nadine NIVALT donne procuration à M. Thierry LAMBERT  
Mme Estelle QUÉRÉ donne procuration à Mme Laëtitia BOURDIER  
Mme Sophie DESPRÉS donne procuration à Mme Marie-Christine MILLAUD  
M. Jean-François RABEAU donne procuration à M. le Maire  
M. Yan GENONET donne procuration à Mme Hélène RATA  
Mme Lisa TEIXEIRA donne procuration à M. Arnaud LATREUILLE

Secrétaire de séance : M. Jonathan COULANDREAU

Date de convocation ..... 16/03/2024

Nombre de membres en exercice ..... 29

Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration ..... 29

### 9. Remplacement d'un membre au sein du Conseil d'Administration du CCAS

Madame Frédérique COSTANTINI, membre désigné au sein du conseil municipal, a présenté sa démission au conseil d'administration du CCAS en date du 11/04/2024.

Le conseil d'administration du CCAS doit obligatoirement remplacer cet administrateur afin d'avoir en nombre égal, les membres élus par le conseil municipal et les membres nommés par le Maire,

Ainsi, le Code à l'Action Sociale et des Familles (CASF) pose le principe de parité dans la composition du conseil d'administration du CCAS.

Mme Frédérique COSTANTINI était un membre élu par le conseil municipal.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-4 à L.2122-7

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.123-6, R.123-7 et R.123-8

**Vu** la délibération n° 10 du conseil municipal du 10 juillet 2020 portant fixation du nombre de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) et leur désignation,

**Vu** le courrier reçu le 11 avril 2024 par lequel Madame Frédérique COSTANTINI fait part de sa démission d'administrateur du Centre Communal d'Action Sociale,

**Considérant** que Madame Frédérique COSTANTINI avait été désignée pour siéger comme membre représentant la ville au sein du conseil d'administration du CCAS,

Il est demandé au conseil municipal de désigner un nouveau membre élu. Monsieur le Maire propose la candidature de Mme Sophie Després, conseillère municipale déléguée aux solidarités et logement social au 1<sup>er</sup> février 2024, en tant qu'administrateur élu au sein du conseil d'administration du CCAS en remplacement de Mme Frédérique COSTANTINI.

Sur le rapport et la proposition de M Tony LOISEL, Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 21 voix POUR,

- 8 abstentions

(Mme Hélène RATA + pouvoir Yan GENONET, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL),

Désigne Mme Sophie DESPRES comme représentant de la Ville au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale en remplacement de Madame Frédérique COSTANTINI, démissionnaire

Annexe 05 : Courrier de démission de Mme Frédérique COSTANTINI

Pour extrait conforme,

**Tony LOISEL**  
Maire



**Jonathan COULANDREAU**  
Secrétaire de séance